

CONCOURS CARNASSIERS 2015

LAC DE LA SORME

Dimanche 25 octobre
Pêche aux leurres du bord
De 8h00 à 15h30
3 manches de 1h30
3 secteurs de 30 pêcheurs maximum

Informations et inscription sur :
www.peche-saone-et-loire.fr

Avec la participation de :



Le comité de la Sorme





CONCOURS CARNASSIERS

Du 25 Octobre 2015

Concours de pêche aux leurres du bord sur le lac de la Sorme

REGLEMENT

Article 1 – Compétences

La partie réglementaire de ce concours est édictée par Le Comité pour la pratique de la pêche à la ligne dans le barrage de la Sorme avec l'appui de la Fédération de pêche de Saône et Loire. A charge du comité d'organisation du concours carnassiers de faire appliquer ce règlement.

Le comité d'organisation et d'arbitrage est dirigé par des membres du comité pour la pratique de la pêche à la ligne dans le barrage de la Sorme et de la Fédération de pêche de Saône et Loire suivants :

| | | |
|---------|----------------|--------------|
| Georges | PAPILLON André | GUYONNET |
| | FOURRIER André | SEGAUD Alain |
| | MERCIER Alain | |

Article 2 – Déroulement

Le Comité avec l'appui de la Fédération de pêche organise un concours ouvert à tous. **Etre titulaire d'une carte de pêche de l'année en cours, elle sera demandée lors du tirage au sort.**

Il faut avoir rempli correctement la fiche d'inscription.
S'être acquitté des frais d'inscription pour le concours.
L'inscription est nominative, ferme et définitive et vaut acceptation du présent règlement.

Le concours se déroulera sur le lac de la Sorme du bord avec **interdiction de mettre les pieds dans l'eau sous peine de disqualification.**

Les concurrents inscrits doivent se présenter aux horaires et lieux indiqués pour cette journée :

Accueil des participants à partir de 06h30 le dimanche 25 octobre 2015 sur le parking des Peupliers.

L'épreuve se déroule en 3 manches de 1h30. Le départ est donné sur les différentes zones à 7h30 depuis le parking des peupliers. Le concours prend fin à 15h30, aucun poisson ne sera homologué passé cet horaire.

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes des BIZOTS.

Les zones de pêche sont mentionnées sur la carte jointe au règlement et par des signes distinctifs sur le terrain.

Les concurrents 30 maximums par secteur pêcheront dans les 3 zones définies.
(Voir carte)

Dans les 3 secteurs des points précis seront délimités afin d'accueillir éventuellement des personnes à mobilité réduite.

Article 3 – Equipements

Seule la pêche au lancer aux leurres artificiels du bord est autorisée.

Les formes, matériaux, dimensions, des cannes, moulinets, lignes, hameçons employés pour la compétition sont libres, mais ils doivent être en accord avec l'esprit sportif du concours, et le respect de la réglementation pêche en vigueur.

Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant les concurrents peuvent avoir d'autres cannes montées en réserve, maintenues hors de l'eau.

Les concurrents doivent utiliser une épuisette pour sortir le poisson hors de l'eau. Les gaffes ou tout autres instruments pouvant porter préjudice à l'intégrité des poissons sont formellement interdits.

Article 4 – Poissons acceptés

Seuls les poissons vivant et pris par la gueule seront acceptés. Les espèces acceptées sont les suivantes :

- **Brochet (maille 60 cm)**
 - **Sandre (maille 50 cm)**
 - **Perche (maille 20 cm)**
 - **Silure (maille 50 cm)**
 - **Black Bass (maille 30 cm)**
-
- **1 point par mm pour les brochets, perches, sandres et black-bass**
 - **0,5 point du mm pour les silures**
 - **1 point par poisson capturé hors taille légale**

La mesure se fera du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale normalement déployée.

Article 4 – Récompenses

Redistribution des inscriptions + dotation des sponsors

Coupes dans les différentes catégories de poissons

Le classement se fera au cumul des points

Le meilleur jeune (pour les moins de 18 ans)

La meilleure femme

Un abandon ou une disqualification entraîne un non classement

Article5 – Infraction au règlement

Sera considérée comme infraction, toute action non conforme aux normes établies dans ce règlement.

Si une infraction est constatée, seul le comité d'organisation est compétent pour se prononcer sur une éventuelle sanction.

Suivant le degré de l'infraction, le comité d'organisation pourra déclasser le concurrent et aller jusqu'à la disqualification.

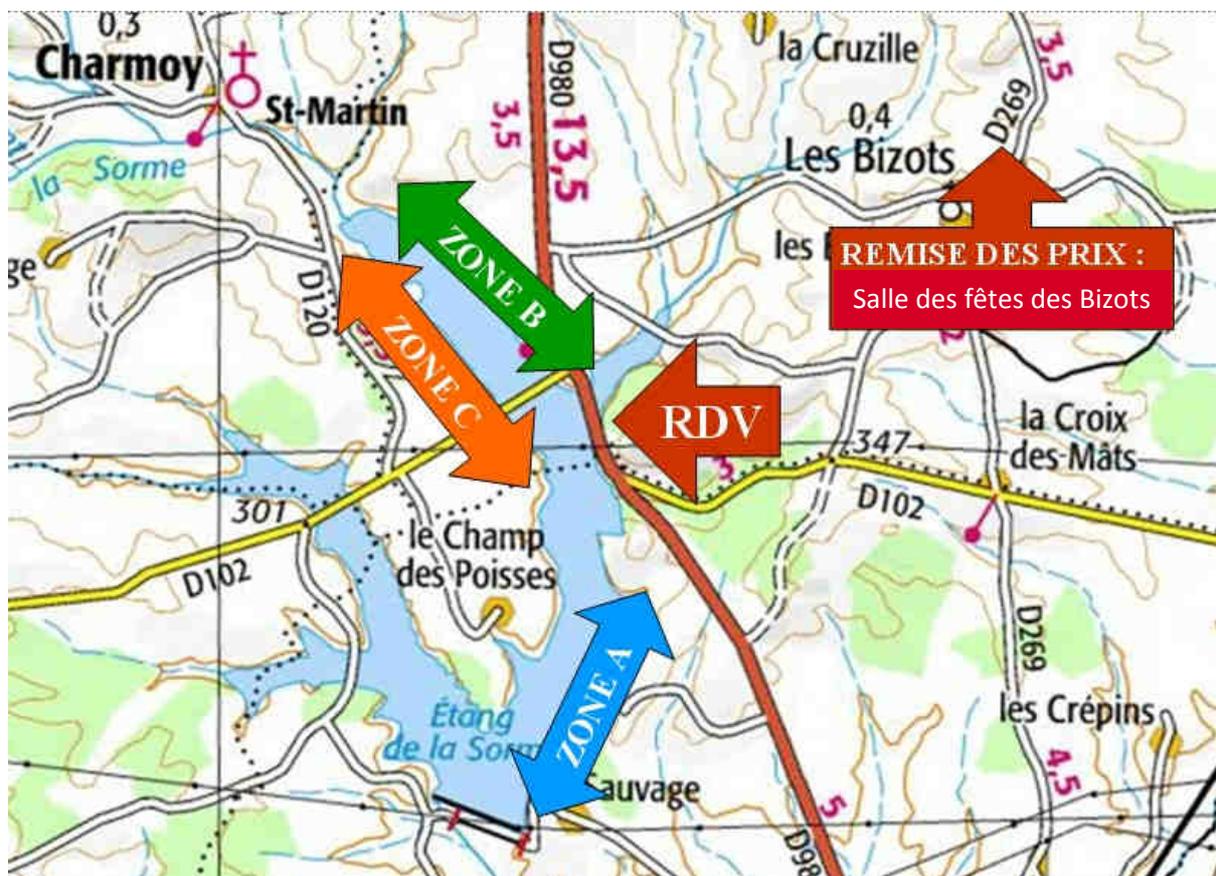
Toutes les décisions prises par le comité seront motivées, définitives et non contestables.

Le Comité d'organisation

Concours carnassiers du 25 octobre 2015

Rendez-vous sur le parking des Peupliers sur la départementale 980 (BLANZY/MONTCENIS)

Sur la commune des BIZOTS



Coordonnées GPS :

Zone de rendez-vous :

Longitude 4°21'44.8 " E

Latitude 46°44'18.0" N

Zone de pêche A :

Longitude 4°21'30.6 " E

Latitude 46°43'15.3" N

Zone de pêche B :

Longitude 4°21'18.1 " E

Latitude 46°44'20.7" N

Zone de pêche C :

Longitude 4°21'28.7 " E

Latitude 46°44'30.7" N

Remise des prix :

Longitude 4°23'32.9 " E

Latitude 46°45'04.9" N

Déroulement de la journée

| Heures | | Lieu/Secteur |
|--------|-------------------------------|-------------------------------|
| 06h30 | Accueil : petit déjeuner | Peupliers |
| 07h00 | Briefing/tirage des zones | Peupliers |
| 07h30 | Départ vers les zones (A-B-C) | |
| 08h00 | Manche 1 | |
| 09h30 | Arrêt/Changement de zone | |
| 10h30 | Manche 2 | |
| 12h00 | Arrêt | |
| 14h00 | Manche 3 | |
| 15h30 | Fin du concours | |
| 16h30 | Remise des prix | Salle des fêtes Des BIZOTS |

Tirage des différents secteurs de pêche, seul le premier poste sera tiré au sort, pour la suite grille automatique.

| Tirage | Manche 1 | Manche 2 | Manche 3 |
|--------|----------|----------|----------|
| A | A | C | B |
| B | B | A | C |
| C | C | B | A |

Pour la mise au sec d'un poisson il sera possible de se faire aider par un concurrent à proximité.

Poisson mis au sec avant le coup de pétard.

Les concurrents qui capturent un poisson devront le faire homologuer par les commissaires qui seront affectés aux différentes zones, qui procéderont à l'enregistrement de la prise (espèce, taille, points accordés) avant remise du poisson vivant dans le milieu.

Tout poisson mort ou n'arrivant pas à repartir ne sera pas comptabilisé.

En cas d'égalité, le pêcheur ayant pris le moins de poisson sera déclaré vainqueur.

Le prix d'inscription est fixé à : (le petit déjeuner est compris)

20€ pour un adulte

10€ pour les femmes

10€ pour les mineurs

Possibilité de restauration à la buvette de 12h00 à 14h00

Crudités

Charcuterie

Viande froide, Chips

Fromage

Fruit

Pain

Réservation à l'inscription (10 €)

La buvette sera déplacée à la salle des fêtes des BIZOTS vers 14h00.